

Indications et recommandations concernant la confirmation de participation à un préapprentissage d'intégration

Ce document fournit des indications et des explications sur le modèle de la « confirmation de participation à un préapprentissage d'intégration ». Celles-ci **ont uniquement valeur de recommandations**¹.

Éditeur : Secrétariat d'État aux migrations (SEM), 08.09.2017
Base : Document « Programme pilote "Préapprentissage d'intégration",
A. Points clés »

But

Chaque participant-e à un préapprentissage d'intégration d'une année orienté vers un domaine professionnel obtient une confirmation de participation reconnue par les OrTra nationales et cantonales. Ce document énonce les compétences acquises (au regard du profil de compétences) mais donne aussi des indications sur les prestations et le comportement de l'intéressé-e pendant la mission en entreprise.

Le SEM a réalisé un modèle de confirmation de participation adaptable aux besoins spécifiques de l'OrTra ou du canton concernés. Les cantons et les OrTra sont libres de délivrer une autre confirmation de participation, pour autant qu'elle soit conforme aux explications du point clé 10.

Les entreprises intéressées pourront se référer à cette confirmation de participation par exemple pour pourvoir leurs places d'apprentissage. Les responsables de la formation dans les écoles professionnelles pourront, quant à eux, se renseigner sur les compétences scolaires acquises.

La confirmation de participation est complétée par des annexes, qui en font partie intégrante. La récapitulation et l'appréciation des compétences (compétences pratiques de base, compétences transversales, connaissance de la langue nationale parlée dans la région, bases scolaires) s'appuient sur ces annexes.

La confirmation de participation peut être complétée par d'autres éléments acquis durant le préapprentissage (par ex., permis / certificat / évaluation des compétences acquises dans le cadre d'une formation ou d'un perfectionnement formels).

Contenu du modèle de « confirmation de participation à un préapprentissage d'intégration »

Indications sur la personne et les lieux de formation (p. 1)

- **Logo(s)** : place réservée aux logos de l'OrTra ou du canton concernés ; **en cas d'utilisation de ce modèle, le logo de la Confédération et du SEM pourra être apposé en bas de page. Si le modèle est modifié, le logo de la Confédération ne pourra être utilisé qu'avec l'assentiment du SEM.**
- Indications sur le type de préapprentissage d'intégration : titre du profil de compétences (domaine professionnel)
- Indications sur le participant
- **Mission en entreprise** : si la personne concernée a accompli plusieurs missions, cette rubrique sera copiée autant de fois que nécessaire et le titre remplacé par « Missions en entreprise »).

¹ Exception faite de la disposition concernant l'utilisation du logo de la Confédération. En dehors de cette réserve, seuls les points clés et la circulaire relatifs au programme pilote « Préapprentissage d'intégration » ont un caractère obligatoire, cf. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/ppnb/integrvorlehre-sprachfoerd.html>.

- **École** : si la personne concernée a fréquenté plusieurs écoles, cette rubrique sera copiée autant de fois que nécessaire et le titre remplacé par « Écoles ».
- **Autre lieu de formation** : cette rubrique est à remplir si le modèle de mise en œuvre prévoit un ou plusieurs autres lieux de formation (par ex., cours spécialisés pratiques dispensés dans un centre interentreprises ou une école des métiers).

Récapitulation et appréciation des compétences (p. 2 et 3) :

- **Mission en entreprise**
 - **Connaissances pratiques de base** : résumé de la ou des attestations jointes à la confirmation de participation.
 - **Compétences transversales** : résumé des attestations jointes, complétées idéalement par les appréciations ou observations d'autres établissements de formation.
 - **Annexes** : liste des annexes relatives à la mission en entreprise (par ex., attestation de mission en entreprise selon modèle d'une OrTra ; certificat de travail ; attestation cantonale)
- **Langue nationale parlée dans la région**
 - Niveau de compétence dans la langue nationale parlée dans la région (par ex., résultat d'un examen de langue tel que l'évaluation fide) ; mentionner les annexes pertinentes.
- **Bases scolaires**
 - Mentionner les attestations et évaluations (cantonales) décernées au participant au PAI.
- **Appréciation de l'aptitude** : si l'intéressé est jugé inapte (« NON ») ou apte « SOUS RÉSERVE », cette appréciation doit être motivée (et complétée par des recommandations en termes de mesures subséquentes).
- **Signatures** : par exemple, celles du service cantonal compétent ou des OrTra cantonale et nationale.

Recommandations concernant les processus

Selon les points clés du préapprentissage d'intégration (cf. point 3 : Évaluation du potentiel / sélection / accompagnement), chaque participant à un préapprentissage est suivi par un interlocuteur désigné par le canton. Des entretiens intermédiaires et des bilans de compétences auxquels devraient participer les responsables de la formation, les participants et l'interlocuteur cantonal devraient être prévus à des moments opportuns. Dans le cadre des bilans, il est par exemple possible de commenter et regrouper les annexes à la confirmation de participation et de remplir la confirmation de participation.

Il est également recommandé de prévoir si possible, d'une part, des mesures visant à prévenir la contrefaçon de la confirmation de participation (par ex., en utilisant un papier spécial) et, d'autre part, l'archivage, par le canton, d'un double de la confirmation de participation.